

gazoduq[®]

gazoduq[®]

Rencontre de travail technique

Rouyn-Noranda

16 Janvier 2019

Compte rendu – Rencontre Rouyn-Noranda

Information générale	
Date/Heure de début	16 janvier 2019 – 14h00
Emplacement/Adresse	Centre de congrès de Rouyn-Noranda - 41, 6e rue, Rouyn-Noranda (QC), J9X 1Y8
Organisations	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Rouyn-Noranda • Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda • Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue • Tourisme Abitibi-Témiscamingue • Club de motoneige de Rouyn-Noranda • Club QUAD de Rouyn-Noranda • Regroupement d'éducation populaire de l'A-T • Groupe Écocitoyen • Organisme de bassin versant du Témiscamingue • UPA Abitibi-Témiscamingue • Députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue • Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue
Équipe Gazoduoq	<ul style="list-style-type: none"> • Frédéric Lepage, Chef Relations avec les communautés • Cathy Baptista, Directrice de l'Environnement • Nicole Perrault, Conseillère relations communautaires (Abitibi) • Claude Veilleux, UPA • Guillaume Bérubé, TACT • Cédric Bourgeois, TES • Sandra Ataman, TES • Doris Blackburn, TES

Déroulement de la rencontre:

L'animateur amorce la rencontre, présente l'équipe et informe les participants du déroulement de la rencontre. Présentation de l'équipe Gazoduoq et de ses consultants.

Chaque participant se présente lors du tour de table et exprime une attente. Voici un résumé des attentes exprimées :

- Avez-vous considéré la grille de développement durable de l'UQAC ?
- Recherche d'information
- S'assurer que Gazoduoq est à l'écoute des gens et de leurs préoccupations, malgré l'échéancier serré. Connaître le calendrier de la démarche

- S'assurer que Gazoduq a une bonne écoute
- Valider si le projet traverse les sentiers de QUAD et comment Gazoduq gère la cohabitation
- Premier contact, recherche d'information concernant l'eau, les milieux humides et le calendrier
- Recherche d'information sur la cohabitation
- Recherche d'information sur la cohabitation
- Minimiser les impacts et identification d'un tracé de moindre impact
- Partage des préoccupations agricoles
- Recherche d'information sur les mécanismes de compensation, la rente annuelle et les impacts après l'implantation du projet
- Soutien à la démarche citoyenne et recherche d'information sur les impacts globaux du projet
- Prise de connaissance sur le projet (bénéfices, coûts et environnement) et promotion de l'acceptabilité sociale
- Prise de connaissance de l'étude d'impact (contenu, précision de l'inventaire faunique)
- Entendre les préoccupations des différents groupes d'intérêt et préoccupé par la globalité du projet
- Prise de connaissance du projet (coûts et bénéfices pour la région)

Rappel du déroulement de la rencontre :

- Identifier les zones d'exclusion potentielle
- Expliquer les différents thèmes abordés dans l'étude d'impact sur l'environnement
- Valider le matériel pour les prochaines phases de la démarche de consultation

Post-its

- Qc-01
 - Dérangement de la faune par le bruit
 - Mont Chaudron en tant que site géologique exceptionnel
- Qc-02
 - Zone tampon (15 km) du parc d'Aigubelle
 - Comité d'harmonisation
 - Drainage des terres
 - Affectations agricoles
 - Maintien temporel de la profondeur du tuyau
 - Zones tampons des réserves de biodiversité
 - Entente sur le paysage ; unité d'aménagement forestier UAF-082-51
 - Pénurie de main-d'œuvre
 - Compensations pour les camps de chasse affectés ?
 - Impacts du projet sur la chasse
 - Villégiature près des lacs
 - Projet de parc régional Kékéko
 - Écosystèmes forestiers exceptionnels ; massifs forestiers, habitats fauniques
 - Habitats connus et potentiels de l'engoulement bois-pourri
 - Éviter les zones contaminées par des espèces exotiques envahissantes (EEE) afin que le corridor ne devienne pas une zone de propagation

- Ajouter les communautés de Beaudry et Mc Watter sur les coroplastes
- Éviter le Lac Dufault et ses bassins versants (bassin d'alimentation de Nouyn-Noranda)
- Considérer les aires d'alimentation projetées
- Considérer les sites archéologiques (Archéo 08)
- Agriculture
- Prévoir une réglementation claire pour l'obtention des droits de passage et s'assurer que les citoyens (motoneigistes) peuvent utiliser l'emprise
- Qc-03
 - Considérer les zones de protection des MHH prévues par les MRC dans le cadre des plans régionaux de MHH
 - Consulter un pédologue (argile, till, gel-dégel)
 - Considérer les zones d'aires protégées projetées
 - Déterminer les délais d'intervention physique en cas de fuites
 - Calculer les risques d'incendie et d'explosion
 - Crainte d'un précédent gazier créé par le Gazoduq en région
 - Éviter tous les milieux récréotouristiques
 - Zone tampon autour des eskers aquifères
 - Mieux expliquer les bénéfices nets du projet
 - Fragmentation et destruction des MHH et/ou milieux d'intérêt
 - Pertinence environnementale, sociale et économique du projet
 - Valider le nombre d'emplois créés
 - Mieux expliquer les retombées économiques réelles pour la région

Mot de la fin : Un représentant de Gazoduq remercie les gens de leur présence et de leur participation.

Compte rendu :

Q : serait-il possible de voir la liste des organismes rencontrés tels que la SESAT ?

Nous les avons rencontrés en décembre et hier aussi à Amos.

L'animateur indique qu'une liste des intervenants rencontrés sera rendue publique au même titre que le compte rendu.

Il y aura une rencontre publique en février, ce sera le même exercice qu'aujourd'hui.

Q : cette activité sera publique ou en ligne ?

Dans une salle, où les gens pourront physiquement nous rencontrer. Nous avons aussi une ligne d'information à Gazoduq.com

L'animateur demande des précisions sur la démarche actuelle et celle du ministère de l'Environnement.

Pour la rencontre de travail d'aujourd'hui, le public n'a pas été convié, mais il le sera à la rencontre publique du mois prochain. Parallèlement, il y a une démarche de consultation réalisée par le ministère de l'Environnement, qui se termine vendredi (18 janvier). Les commentaires des gens vont aider à bonifier notre étude d'impact environnemental.

Q : Est-ce qu'il y aura un seul tracé ? Ou un tracé et ses variantes ?



Il y aura des options à envisager en cours de route. L'objectif est d'avoir le tracé en avril pour que UDA puisse recueillir des données sur le terrain.

Claude Veilleux : Pour l'inventaire faunique, il y a une fenêtre particulière pour recueillir certaines données. Il faudra établir un protocole pour l'agriculture, les milieux humides, les poissons, etc. L'inventaire sur les orignaux peut se faire en hélicoptère, si nécessaire. Nous pouvons également aller voir les cours d'eau et les milieux humides franchis et caractériser les espèces. Nous cherchons des espèces à statut particulier qui sont protégées. Ce sera la même chose pour la foresterie et la maturité des espèces.

Q : Avec 750 km, vous allez faire comment pour avoir une finesse des analyses environnementales ?

Nous allons le faire avec plusieurs équipes rigueur. Nous prévoyons faire une fiche par espèce et par habitat. Beaucoup d'efforts sont déployés en recrutement. Nous pourrions avoir cinq équipes de deux personnes pour les cours d'eau par exemple.

Q : Quelle est la taille du rapport qui sera produit ? 50 000 pages ?

Difficile à dire pour l'instant, mais nous pensons avoir des données techniques par thème et les présenter par enjeu.

Q : Avec la diffusion de ces données, est-ce qu'il est prévu de publier les mesures d'atténuation et d'évitement ?

Nous regardons toutes les variantes à analyser. Par exemple, est-ce que nous pouvons longer un autre projet et est-ce qu'il y a des cohabitations possibles ? Chaque fois que nous ne nous suivons pas le tracé d'un projet linéaire, nous devons en expliquer les raisons au ministère de l'Environnement.

L'animateur demande qu'est-ce qui se passe ensuite avec l'étude d'impact environnemental.

Elle déclenche une étude de l'Office national de l'énergie, ce qui déclenche aussi une analyse financière. Pour ce qui est du BAPE, Gazoduq a demandé d'être assujettie. Toutes les informations seront rendues publiques par l'Office national de l'énergie et le ministère de l'Environnement, d'ici la fin de l'année 2019. Ensuite, un processus réglementaire est enclenché qui dure à peu près deux ans.

Q : il me semble que j'avais lu que vous n'êtes pas automatiquement assujetti au BAPE, mais ce que vous voulez y aller ?

Oui.

L'animateur rappelle qu'un promoteur ne peut pas décider d'aller au BAPE, c'est le ministre qui décide.

Q : L'audience devant la CPTAQ, elle n'est pas ouverte au public ?

Effectivement.

Q : La demande à la CPTAQ sera-t-elle globale ?



La demande sera déposée à chacune des municipalités. L'objectif est de déposer les demandes en même temps pour enclencher d'un coup le processus à la CPTAQ. Il pourrait y avoir des demandes publiques, mais l'idée est de rassembler l'ensemble des dossiers.

Q : Pour être clair, vous voulez le déposer de façon globale?

L'objectif est que le projet soit conforme, l'objectif est d'avoir plusieurs dossiers traités en même temps. Ce n'est pas un dossier par propriétaire.

Q : faites-vous des demandes d'exclusion?

Non.

Q : Pourquoi amener du gaz naturel de l'ouest vers le Québec pour l'amener en Asie ?

Au Québec, il y a des surplus d'hydroélectricité. L'usine d'Énergie Saguenay sera alimentée par hydroélectricité pour ainsi réduire la production de GES. Un autre avantage est la température. Il fait froid donc l'usine sera plus performante que si elle était dans le golfe du Mexique. Présentement la conduite en Ontario est sous-utilisée.

Pourquoi le Saguenay?

En raison de l'hydroélectricité, il y a aussi la main-d'œuvre qualifiée, l'accès à l'aéroport et aux chemins de fer. Aussi, les navires sont limités lorsqu'ils arrivent à Québec, car ils ne peuvent aller au-delà du pont de Québec. Au Saguenay, le port en eau profonde est déjà construit.

Q : vous ne faites qu'ajouter de l'énergie dans le système, comment peut-on être convaincu de vos propos ?

De nombreux clients sont eux-mêmes soumis à l'accord de Paris d'où l'intérêt. L'étude d'impact environnemental d'Énergie Saguenay sera déposée bientôt et elle inclut l'analyse du cycle de vie. Elle va démontrer le bilan du projet en termes d'impacts et de gaz à effet de serre.

Q : Dans un climat mondial, qu'est-ce qui nous dit que du charbon ne sera pas brûlé en Allemagne ?

C'est ce que l'analyse de cycle de vie va regarder. À prix concurrentiel, c'est facile de choisir le gaz naturel. De façon plus globale, les réserves de gaz naturel sont nombreuses, mais elles ne sont pas réparties de façon égale. Notre client aura des ententes de 20 ans. Quand c'est aussi long, ça vaut la peine de changer les infrastructures.

Q : Le mode d'extraction à la source sera-t-il inclut dans l'étude d'impact environnemental ?

Oui, de même que dans l'étude de cycle de vie et dans l'étude d'impact sur l'environnement d'Énergie Saguenay.

Q : Allez-vous décider de mener une seule analyse du projet ?

Il y a deux entités différentes qui ont présentement les mêmes investisseurs. L'étude de cycle de vie est prise en compte par Énergie Saguenay et elle inclut l'usine et le gazoduc. Peu importe les projets, il y a une analyse cumulative. Nous pensons que deux BAPE, c'est mieux, surtout pour l'Abitibi, parce qu'un projet d'usine comme celui de Saguenay fera en sorte que les impacts



discutés concernent surtout le projet d'usine. Avec deux BAPE, les propos amenés seront plus locaux et vous aurez l'occasion de vous exprimer.

Q : les émissions qui sont liées à votre projet vont générer 35 millions de tonnes de GES. Cela représente 48% des émissions du Québec en une année. Allez-vous être soumis à la bourse du carbone ? Sinon, j'aimerais que les projets d'exportation d'ici soient considérés dans la bourse du carbone.

Je n'ai pas la réponse. Toutefois, dans cette analyse, il faut aussi évaluer la substitution d'énergie polluante.

L'animateur intervient : Énergie Saguenay est en train de mener une analyse de cycle de vie. Lorsqu'elle sera déposée, il sera plus facile d'avoir cette discussion.

Q : le transport jusqu'au Saguenay et l'installation du projet d'usine ailleurs, par exemple Vancouver, avec une autre énergie ont-ils été étudiés ?

Tout ça sera dans l'analyse du cycle de vie.

Q : qu'est-ce qui nous assure que le gaz naturel viendra du Canada et pas des États-Unis ?

Il arrive de l'Alberta et il s'en va vers l'Ontario. Cette conduite de gaz naturel n'est pas connectée à celle des États-Unis

Q : Même si la demande de l'usine est importante ?

Non, car le gaz naturel circule dans un sens

Q : Les réserves sont-elles suffisantes ?

Les réserves sont estimées à 300 ans.

Q : Sachant qu'il y a de fortes chances que le gaz naturel soit non conventionnel, est-ce que ça revient à cautionner le mode d'extraction du gaz de schiste ?

Moins de 4% de la production albertaine provient du schiste. Pour ce qui est de la fracturation, il y en a aussi dans les puits traditionnels.

Q : Sachant qu'il y a des réserves de 300 ans au Canada, il y a-t-il un réel bénéfice global si l'on considère la méthode d'extraction ?

Ce sera dans l'analyse de cycle de vie d'Énergie Saguenay.

Q : Une fois la matière première est dans le gazoduc, il est impossible de déterminer sa provenance ?

Notre client aura des contrats avec les fournisseurs en Alberta.

Q : Quelle est la durée de vie du projet ?

Les contrats seront signés avec les acheteurs pour 20 et 25 ans

Q : lorsque le gazoduc ne sera plus en utilisation, à qui revient sa responsabilité ?

C'est un aspect qui doit être développé, car c'est aussi une demande de l'Office national de l'énergie. Il y a différentes approches. De le laisser en place, mais de faire en sorte qu'il ne soit



plus utilisable, peut réduire les impacts environnementaux. L'approche risque de varier selon les secteurs. L'analyse est de la responsabilité de Gazoduq.

Q : Qu'arrive-t-il si la compagnie fait faillite ?

Un plan de viabilité financière est entre autres demandé par l'Office national de l'énergie pour répondre à ce type de questions.

Atelier : Les participants sont tous réunis autour des cartes du corridor du secteur de Rouyn-Noranda. Les questions se poursuivent et les participants apposent des post-its sur les coroplastes.

Q : De facto vous évitez les milieux urbains ?

Oui, il y aura une emprise de 30 mètres sans aucune construction.

Q : Pourquoi 30 mètres ?

Ce sont les normes prévues.

Q : Comment allez-vous évaluer les infrastructures comme les mines et les projets potentiels ?

Tous les claims miniers ont déjà été identifiés. Lorsque nous aurons identifié un tracé, UDA rencontrera propriétaires touchés.

Q : Est-ce que les postes de compression ont été identifiés ?

Non pas encore, il y en aura trois ou quatre. Ça reste à vérifier avec les ingénieurs, pareil pour les vannes de sectionnement.

Q : Est-ce que les valves pourront toutes être fermées manuellement ?

Oui.

Q : Quels seront les usages permis sur la conduite ?

Il pourra y avoir un sentier sur l'emprise, mais pas sur le tuyau. Nous ne sommes pas propriétaires du terrain, mais il peut y avoir des ententes. Nous devons construire des infrastructures temporaires et si certaines choses sont prévues d'avance, nous pouvons les concevoir pour qu'elles deviennent permanentes. La cohabitation est possible.

Q : Vous creusez seulement un mètre sous terre. Le drainage et de nouvelles techniques agricoles feront en sorte que la cohabitation peut devenir problématique.

Nous disons un mètre, mais ça peut être plus creux. Lorsque le drainage est déjà fait, nous pouvons aller plus profondément. Lorsqu'il n'y en a pas, la tranchée est prévue en conséquence pour le permettre.

Q : Le risque zéro n'existe pas. Le genre de conduite que vous allez installer, est-ce qu'il y en a ailleurs ?

Oui et l'étude de risque va répertorier les incidents qui ont déjà eu lieu avec le même type de conduite. Nous voulons apprendre des erreurs du passé, tous les scénarios possibles sont évalués.



Q : Avez-vous prévu de donner des formations aux pompiers ?

C'est un des éléments requis dans le plan de mesures d'urgence.

Q : De la formation et des équipements?

Tout doit être élaboré avec les municipalités. Le plan d'urgence sera adapté à chacune des municipalités.

Q : Il sera élaboré quand ?

Il y aura un plan préliminaire et il sera continuellement mis à jour.

Q : Que comprennent les postes de compression ?

Les postes de compression sont des structures hors-sol, clôturées et alimentées. Nous avons toutefois fait la demande pour qu'ils soient alimentés à l'hydroélectricité.

Q : Est-ce que ça fait du bruit?

Oui, mais il y a de normes à respecter.

Q : Ils seront situés à quelle distance ?

Ça va dépendre, il y en aura trois ou quatre.

Q : Avez-vous reçu les cartes des sentiers de motoneiges et de QUAD ?

Nous avons les sentiers de motoneiges et nous avons demandé les cartes de QUAD.

Q : Vous disiez qu'il serait possible de passer sur l'emprise ?

Oui, vous ne pourrez pas passer sur le gazoduc, mais à côté. Il faut toutefois prévoir ce genre de passage.

Q : Ici nous sommes habitués aux droits miniers, mais là on parle de droits gaziers. Qu'arrive-t-il quand il n'y a pas d'entente ? Dans le cadre du projet, qu'est-ce qui arrive si un citoyen refuse de céder un droit de passage?

Le corridor est à 80% sur des terres publiques. Pour les terres privées, nous devons nous entendre avec les propriétaires. Il y a déjà des discussions avec l'UPA, ils veulent établir un cadre de négociation. Il y a aussi toute la question des forêts privées, il y aura des compensations à négocier également. Dans le cas où il y a un refus, il y a des mécanismes en place, mais c'est dans l'intérêt du promoteur de s'entendre. Sinon, une servitude sera imposée au lieu d'une expropriation.

Q : La conduite sera-t-elle enfouie tout le long, vu la morphologie et la géologie variable ?

Oui, les seules structures hors-sol seront les postes de compression.

Q : Y aura-t-il des discussions avec les associations de chasse et de pêche ?

Oui.



Q : Allez-vous prendre en considération la période de la chasse durant la construction ?

Nous avons déjà eu ce commentaire et nous allons l'indiquer à nos ingénieurs.

Q : 80% de terres publiques, quel est notre gain ?

La phase de construction.

Commentaire : Nous sommes en pénurie de main-d'œuvre.

Effectivement, mais quand nous rencontrons des entrepreneurs, ils sont intéressés par le projet. La distribution est aussi une possibilité et la conduite est taxable à la valeur établie par la municipalité, au mètre.

Q : La taxe, elle sera en vigueur à partir de quel moment ? Lorsque la conduite sera en fonction ?

Dès sa construction.

Q : Et lorsqu'elle ne sera plus utilisée?

Nous n'avons pas la réponse, nous allons regarder et vous revenir.

Q : Que ferez-vous pour traverser les eskers et les cours d'eau?

Nous regardons comment nous pouvons franchir les eskers, nos ingénieurs ont la technologie pour le faire, mais en Alberta, les eskers ne sont pas porteurs d'eau. Nous leur avons demandé d'analyser les eskers d'ici, un par un. Nous n'avons pas encore la réponse.

Pour les cours d'eau, nous avons deux méthodes pour les franchir, avec et sans tranchée. Nous allons faire des sondages géotechniques pour évaluer la meilleure méthode.

Q : Au niveau de la foresterie, quels sont les écosystèmes ?

Les écosystèmes forestiers ont déjà été répertoriés.

Q : Pour ce qui est des unités d'aménagement forestier, il y a des ententes paysagères avec les compagnies forestières. Ce serait bien que vous les preniez en considération. Il y a aussi des sites archéologiques, certains sont connus dans le schéma d'aménagement, mais l'organisme Archéo 08 aurait l'information.

Nous avons répertorié les sites archéologiques.

Q : Pour le contrôle de la végétation, est-il de façon mécanique ou chimique ?

De façon mécanique et non chimique.

Commentaire : La Ville de Rouyn-Noranda s'alimente dans le Lac Dufault. C'est important de le prendre en considération. Une mise à jour des aires d'alimentation sera faite d'ici 2021 et ce ne sera pas la même qu'aujourd'hui.

Nous allons le prendre en considération. La SESAT nous a aussi informés de la situation.

Q : Est-ce que les tuyaux sous les cours d'eau seront perméables aux émissions fugitives ?



Si les gens qui surveillent la conduite suspectent quelque chose, ils vont réagir rapidement. Le tuyau est soudé, il n'y a pas de joint, c'est un seul tuyau.

Q : Est-ce qu'il y aura un droit de passage sur la conduite ? Aurons-nous besoin d'un permis pour mener des travaux ou pour passer sur le territoire ?

Vous n'aurez pas le droit de construire sur la conduite et si vous faites de l'excavation, vous devrez nous avertir.

Q : peut-on avoir les tableaux des corridors ? J'aimerais le montrer à mon équipe pour qu'elle identifie les contraintes et les zones à exclure.

Nous allons trouver une façon de vous les partager.

Q : Que se passe-t-il si les sentiers doivent être déplacés ou qu'il y a des modifications à faire et que le gazoduc n'est pas conçu pour ces changements ?

Nous pouvons revoir les travaux et par exemple, installer un couvert sur la conduite. C'est possible, nous pouvons travailler ensemble.

Q : dans vos démarches de consultation, je n'ai pas vu la mise en place d'un comité de suivi...?

Il y aura des comités durant et après la construction. C'est prévu et requis.

Préoccupations ressorties :

Sujets et préoccupations qui représentent le mieux la communication dans son ensemble	Environnement - Analyse de cycle de vie	Permis - BAPE	Projet - Contexte et justification du projet
	Environnement - Études	Territoire - Accès au territoire	Territoire - Compensations
	Acceptabilité sociale - Énergies de transition	Chaîne de valeur - Méthode d'extraction du gaz naturel	Environnement - Gaz à effet de serre
	Territoire - Accords	Environnement - Santé et sécurité	Environnement - Prévention des déversements et intervention
	Environnement - Eau	Environnement - Nappe phréatique	Choisissez un élément.
	Autres	Obtenir la liste des organismes rencontrés; Méthode de dépôt des demandes à la CPTAQ; Substitution ou ajout d'énergie en Asie; Justification des deux évaluations; Plan de fermeture du projet; Agriculture et drainage agricole; Compensations abris sommaires; Construction durant la chasse; Cohabitation avec activités récréotouristiques; Protection des sites archéologiques; Alimentation en eau potable de Rouyn-Noranda dans le Lac Dufault	

Heure de fin de rencontre

17h02